

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal
De la Commune de NOUSSEVILLER-ST.NABOR

SEANCE DU 25 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 15

Membres présents : MICHELS Grégory, SCHLIENGER Gilles, ZIMMERMANN Sébastien, KLEIN Michael, WEBER David, WAGNER Jérôme, SCHUSTER Sabine, BERNARD Caroline, WACK Anne, JUNG Carole, MICHELS Anais, RISSE Pamela.

Membres absents excusés : HEHN Jean Philippe, MATTIUZZO Jérémie, KARMANN Raymonde.

1/ RENOUELEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE NOUVELLE REPARTITION.

Vu les dispositions des lois du 16 décembre 2010, du 31 décembre 2012 et du 09 mars 2015, et de l'article L5211-6-1 du CGCT relatifs au nombre et à la répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire ;

Considérant que ces lois prévoient qu'un accord local sur cette répartition peut être défini à la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse, et que cette majorité doit comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse et représente le $\frac{1}{4}$ de la population de la communauté d'agglomération ;

Considérant par ailleurs que la loi du 09 mars 2015 introduit la règle selon laquelle la part des sièges attribuée à chaque commune lors de la recherche d'un accord local ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population totale de la communauté d'agglomération, sauf exceptions à cette règle ;

Considérant que les communes, qui n'emportent aucun siège lors de la première répartition à la proportionnelle et auxquelles sont attribuées 1 siège de droit, ne sont pas concernées par les exceptions à la règle précitée et ne peuvent de fait prétendre à un siège supplémentaire lors de la recherche d'un accord local ;

La Communauté d'Agglomération propose, aux communes d'arrêter la nouvelle représentation communale au sein du Conseil Communautaire en majorant le plafond de sièges de 25%, et d'en fixer la répartition comme suit :

HYPOTHESE 2 - ACCORD LOCAL +25%	Population municipale en vigueur au 1er janvier 2025	Répartition de droit commun suivant l'article 5211-6-1 du CGCT	Proposition de répartition des 12 sièges supplémentaires	Proposition de répartition 2026-2032
FORBACH	21111	15	0	15
STIRING-WENDEL	11048	8	1	9
BEHREN-LES-FORBACH	6299	4	1	5
PETITE-ROSSELLE	6176	4	1	5
COCHEREN	3351	2	1	3
SPICHEREN	3180	2	1	3
MORSBACH	2657	1	1	2
OETING	2636	1	1	2
ALSTING	2493	1	1	2
SCHOENECK	2442	1	1	2
THEDING	2424	1	1	2
DIEBLING	1670	1	1	2
FOLKLING	1392	1	1	2
FARSCHVILLER	1325	1	0	1
KERBACH	1223	1	0	1
BOUSBACH	1188	1	0	1
NOUSSEVILLER	1185	1	0	1
ETZLING	1135	1	0	1
TENTELING	1041	1	0	1
ROSRUCK	730	1	0	1
METZING	693	1	0	1
	75399	50	12	62

Le Conseil Municipal décide

➤ d'adopter la nouvelle représentation proposée.

2/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Afin d'ajuster les autorisations de crédit prévues au Budget Primitif 2025 et afin de pouvoir affecter les résultats de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes à l'exercice 2025 :

Compte 13258 sub non transférables autre groupement	- 48.220,87 €
Compte 001 solde d'exécution d'investissement positif reporté	+ 48.220,87 €

3/ INFORMATIONS DIVERSES.

1/ Le Maire informe les conseillers qu'une subvention DETR à hauteur de 30 % est accordée pour le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire, soit 7.000 €.

2/ Le Maire indique aux conseillers que suite à la réunion de sécurisation routière, dans laquelle la pose de chicanes a été décidée, que les bacs à fleurs ont été commandés pour un coût total de 9.600 € et que les panneaux d'entrées/sorties du village devront être déplacés.

3/ Les travaux d'extension de la voirie de la rue des Jardins ont été réalisés et sont terminés.

4/ Les travaux d'installation de l'électricité au cimetière de Cadenbronn débuteront début juin 2025.

5/ Des travaux de mise en place de l'électricité aux pots de fleurs, à trois points du village, à savoir Rue Bel Air, Voie Romaine et rue de la Colline, ont été réalisés.

6/ Le Maire rappelle aux conseillers, la prochaine inauguration de l'aire de jeux le vendredi 09 mai 2025 à 18h00. Il est prévu 140 invités.

7/ Le Maire a reçu plusieurs candidates au poste d'ATSEM pour la prochaine rentrée scolaire. Une candidate a été retenue.